



# Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Antiaudisme

Annexe C – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Décembre 2022



This document is available in English under the title  
*Additional Qualification Course Guideline Anti-Audism.*

## **Table des matières**

|                                                         |           |
|---------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préface</b>                                          | <b>1</b>  |
| <b>Introduction</b>                                     | <b>2</b>  |
| <b>Section A : Fondements des cours menant à une QA</b> | <b>3</b>  |
| Perfectionnement professionnel en Ontario               | 3         |
| Contexte d'apprentissage de l'Ontario                   | 5         |
| Agrément : programme de qualification additionnelle     | 7         |
| <b>Section B : Conception des cours menant à une QA</b> | <b>8</b>  |
| B. I : Contexte du cours menant à la QA Antiaudisme     | 8         |
| B. II : Contenu du cours menant à la QA Antiaudisme     | 10        |
| <b>Ressources</b>                                       | <b>19</b> |
| <b>Glossaire</b>                                        | <b>20</b> |



# Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

## **Section A : Fondements des cours menant à une QA**

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

## **Section B : Conception des cours menant à une QA**

Cette section examine les dispositions réglementaires et les concepts de base qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

# Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autorèglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- |                                          |                        |
|------------------------------------------|------------------------|
| • écoles publiques de langue française   | • écoles privées       |
| • écoles publiques de langue anglaise    | • écoles indépendantes |
| • écoles catholiques de langue française | • milieux urbains      |
| • écoles catholiques de langue anglaise  | • milieux ruraux       |
| • écoles des Premières Nations           | • régions éloignées.   |
| • écoles provinciales                    |                        |

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

## Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être des apprenantes et apprenants au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

### Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Le cours menant à la QA *Antiaudisme* reflète les théories et processus d'apprentissage des adultes qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs facilitent les pratiques d'apprentissage chez les adultes, ce qui permet aux candidats de vivre des expériences d'apprentissage basées sur le questionnement et liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Les pédagogues s'appuient sur les *Fondements de l'exercice professionnel* pour guider leur perfectionnement professionnel.

### Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

## Normes de déontologie de la profession enseignante



## Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

## Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt et les identités individuels de l'apprenante et l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario sert de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

### Fondement antioppression

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice et d'inégalité. Il reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

### Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

### Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

## **Accessibilité pour tous**

L'accessibilité pour tous est ancrée dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien.

L'accessibilité crée des occasions à chaque apprenant de participer pleinement à leur apprentissage, de mettre en valeur leurs capacités et de bénéficier de tous les aspects du système d'éducation. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage tient compte des forces et des besoins de chaque apprenant.

## **Apprentissage pour tous : éducation de l'enfance en difficulté**

Les pédagogues croient que tous les élèves peuvent apprendre. Comme le prévoit la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues sont tenus de fournir des programmes et des services qui sont adaptés aux forces et aux besoins de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des faits et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.



## Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

*Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :*

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
- 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.  
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

## Section B : Conception des cours menant à une QA

### B. I : Contexte du cours menant à la QA Antiaudisme

La ligne directrice du cours menant à la QA *Antiaudisme* a été élaborée par des enseignants agréés de l'Ontario, des universitaires et des membres de la communauté de la Langue des signes québécoise (LSQ), de l'American Sign Language (ASL) et des langues des signes autochtones (LSA).

Le cours menant à la QA *Antiaudisme* de l'annexe C met l'accent sur un engagement envers l'application de la langue et sur une pratique pédagogique transformatrice. Il invite les candidats à faire preuve d'un état d'esprit critique, réfléchi et axé sur la justice sociale pour examiner leur pratique, leurs connaissances et leurs compétences professionnelles. Ainsi, les pédagogues peuvent reconnaître et aborder l'audisme et l'oppression au sein du système d'éducation ainsi que dans la société.

#### Contexte historique et définition de l'audisme

L'audisme existe depuis qu'il y a des personnes sourdes dans le monde. Des différences idéologiques ont conduit à la perspective médicale de «réparer» la «perte» auditive des sourds; par exemple, le processus d'auditionnalisation a pour objectif de les convertir et de les assimiler à une société audiocentrique.

Les pédagogues, les universitaires et les membres des communautés des utilisateurs et des non-utilisateurs de langues des signes, qui ont contribué à la présente ligne directrice, ont créé la définition suivante de l'audisme :

*Discrimination idéologique et attitudinale à l'égard des [personnes sourdes] qui entraîne la stigmatisation, la dévalorisation et la dénonciation de l'expérience des [personnes sourdes] en tant que groupe sociolinguistique et socioculturel. L'audisme se manifeste aux niveaux individuel, intériorisé<sup>1</sup> et systémique. Il contribue simultanément à un écart narratif et dégrade l'expérience d'une [personne sourde] et son accès aux langues des signes, à l'éducation, aux lieux de travail, aux services de soins de santé et aux communautés. Cela est dû aux privilèges des personnes [non sourdes] qui subordonnent la valeur des [personnes sourdes] dans la société.*

La langue des signes est apparue au sein des populations sourdes et a évolué en raison des influences culturelles, sociales, politiques et environnementales. Par conséquent, les peuples de langues des signes ont vu leur culture et leur langue s'épanouir.

Il est important de connaître les expressions suivantes :

- «utilisateurs de langues des signes» sert à désigner les personnes sourdes qui utilisent une langue des signes;
- «non-utilisateurs de langues des signes» sert à désigner les personnes sourdes qui n'utilisent aucune langue signée.

Quelle que soit la différence entre ces termes, l'audisme reste une réalité au sein du système d'éducation et de la société.

### Un mot sur la terminologie inclusive

Le langage inclusif est une composante essentielle du mandat réglementaire de l'Ordre, qui est d'appuyer les milieux d'apprentissage sécuritaires dans le système d'éducation de la province. La ligne directrice du cours menant à la QA *Antiaudisme* comprend des termes, nouveaux et actualisés qui sont définis dans le glossaire à la page 20.

### Apprenants utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes

Les apprenants utilisateurs et non utilisateurs de langues des signes proviennent de divers milieux et communautés linguistiques, y compris les communautés racialisées, marginalisées et intersectionnelles. Ils utilisent diverses langues, dont la LSQ, l'ASL et la LSA, le français et l'anglais.

La connaissance de la LSQ, de l'ASL, du français et de l'anglais, de la culture autochtone et autres appuie les apprenants tout en améliorant la justice et l'équité linguistiques.

Dans l'ensemble de la ligne directrice du cours menant à la QA *Antiaudisme*, le terme «apprenants» fait référence aux utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes.

### Cadre antiaudiste

La présente ligne directrice fournit un cadre antiaudiste qui sert à l'élaboration et la prestation du cours par les fournisseurs. Les composantes du cadre sont interconnectées.

#### A. Redevabilité

Les candidats examinent leur propre responsabilité en tant qu'agents de changement au sein de la communauté scolaire et dans des contextes sociaux élargis. Ils réfléchissent et abordent les privilèges et préjugés individuels et systémiques dans les connaissances et pratiques professionnelles pour appuyer les forces, les intérêts et les besoins des apprenants.

## **B. Acquis**

Les candidats collaborent afin de faciliter les *acquis* des apprenants, lesquels comprennent leur individualité, leurs identités, leurs langues, leurs cultures et leurs communautés immédiates. Ils ont recours à la pensée critique pour examiner des documents de recherche et de politique, et établissent des objectifs pertinents et réalisables pour l'apprentissage des élèves.

## **C. Pédagogie de libération**

Les candidats mettent en œuvre une pédagogie de libération qui consiste en une approche antioppressive conçue pour libérer les apprenants. Ils examinent leur individualité, leurs croyances culturelles, leurs intérêts, leurs valeurs et leurs connaissances. En respectant la langue des signes particulière des apprenants, ils les libèrent des expériences historiques de l'audisme.

## **D. Analyse et créativité**

Les candidats développent un état d'esprit transformateur afin de connaître et de comprendre l'audisme par l'analyse. Ils favorisent leur créativité en incorporant des stratégies et des ressources fondées sur la recherche à des pratiques antiaudistes.

Le cours permet aux candidats d'analyser les fondements théoriques, les pratiques pédagogiques, la recherche et la législation afin de développer une conscience critique liée à l'audisme.

## **B. II : Contenu du cours menant à la QA Antiaudisme**

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

La *Loi sur l'éducation* énumère quatre langues d'enseignement : le français, la LSQ, l'anglais et l'ASL. (*Loi sur l'éducation*, art. 58.1).

## **Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie**

Ce cours de l'annexe C permet aux pédagogues d'accroître leurs connaissances et leurs compétences liées à la conception et la prestation du cours menant à la QA *Antiaudisme*.

### **Exigences liées aux cours menant à une QA**

Le cours menant à la QA *Antiaudisme* permet aux candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Ce cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Le cours menant à la QA *Antiaudisme* permet aux candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences liées aux éléments requis suivants :

### **Fondement antioppression**

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- reconnaissance des initiatives antiaudistes à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale
- stratégies pour remettre en question et démanteler l'audisme systémique en éducation pour favoriser une acceptation collective des pratiques antiaudistes
- responsabilité du pédagogue pour cerner les privilèges (p. ex., privilège audiocentrique) et pratiquer la conscience critique en enseignement et en apprentissage
- analyse de l'audisme et de son rapport avec des formes d'oppression, y compris sans s'y limiter :
  - l'audisme dysconscient
  - le phonocentrisme
  - le linguicisme
  - l'impérialisme linguistique
  - le génocide linguistique.

## **Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante**

- importance des *Normes de déontologie de la profession enseignante* et des *Normes d'exercice de la profession enseignante* comme fondements théoriques en *Antiaudisme*
- identité professionnelle éthique, les connaissances et le leadership antiaudistes ainsi que les pratiques collectives, comme l'énoncent le *Cadre de formation de la profession enseignante* pour guider la planification du programme
- création de milieux d'apprentissage fondés sur les acquis et antiaudistes qui reflètent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante
- compréhension de l'impact de la position et des pratiques du pédagogue sur chaque apprenant (p. ex., privation de la langue).

## **Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits**

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les processus pédagogiques et les processus d'apprentissage
- connaissance du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

## **Politique d'aménagement linguistique (PAL)**

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à l'*Antiaudisme*
- processus et pratiques liés à l'enseignement et à l'apprentissage en milieu minoritaire pour développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

### **Curriculum de l'Ontario et politiques, ressources, cadres de travail, stratégies et lignes directrices du ministère de l'Éducation qui y sont liés**

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à la présente qualification additionnelle
- curriculum, les politiques, les cadres de travail, les stratégies et les ressources de l'Ontario liés à l'enseignement des apprenants selon un fondement antiaudiste et basé sur les acquis
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir.

### **Lois et règlements de l'Ontario actuels**

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, c.15, *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur
- législation et politiques qui reconnaissent et appuient les droits linguistiques de chaque apprenant
- impact de l'auditionnalisation des personnes sourdes sur la législation, la politique et la planification en éducation.

### **Accessibilité pour tous**

- responsabilités éthiques liées à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- soutiens et technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion.

### Apprentissage pour tous – éducation de l'enfance en difficulté

- stratégies (p. ex., conception universelle de l'apprentissage, apprentissage expérientiel, différenciation pédagogique et questionnement) et services qui répondent aux intérêts et aux besoins de chaque apprenant
- processus inclusifs pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'apprenant qui incluent la voix et les perspectives de tous concernés
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

### Mise en application des recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à l'*Antiaudisme*
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être (p. ex., les différents points de vue des utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes dans les ouvrages de littérature)
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage
- relation entre le système médical et le système d'éducation dans l'appui aux apprenants.

### Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et à l'andragogie qui appuient l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent l'*Antiaudisme*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité qui appuient le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- pédagogies et théories antiaudistes (p. ex., la matrice de l'audisme) en tant que fondements théoriques pour la planification de programme et la mise en œuvre de pratiques
- théories d'apprentissage transformatrices pour développer la responsabilisation et les identités selon un fondement antiaudiste et basé sur les acquis .



### Pédagogie centrée sur l'apprenant

- processus et pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage
- programmes et processus qui lient le curriculum aux habiletés, aux intérêts, aux forces, au questionnement et aux besoins de chaque apprenant
- stratégies qui respectent le développement, les identités, les choix et le bien-être de chaque apprenant pour favoriser la prise de décision partagée et le leadership au sein d'un fondement antiaudiste
- relation entre l'acquisition d'une langue et le développement d'une identité
- stratégies pour déterminer, aborder et prévenir la privation de la langue parmi les apprenants.

### Soutiens pour les apprenants

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bien-être et l'autoefficacité de l'apprenant
- stratégies et ressources qui appuient l'engagement, les identités et cultures, la sécurité, le bien-être et l'autoreprésentation des intérêts par le questionnement et les principes de la justice sociale et linguistique
- effet de la privation de la langue et de l'auditionnalisation sur l'éducation, les identités, le développement social, affectif, physique, linguistique et cognitif, la santé mentale et le bien-être de chaque apprenant
- effet des systèmes de communication artificielle et des thérapies d'orthophonie (p. ex., communication totale, et, Signes et parole) sur la persistance de l'audisme
- compréhension de la manière dont les utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes utilisent leurs acquis pour développer la résilience des apprenants face aux pratiques antiaudistes
- stratégies pédagogiques qui favorisent leurs acquis et le bien-être des apprenants au sein des milieux d'apprentissage
- ressources et stratégies qui soutiennent l'accès à la langue des signes pour chaque apprenant.

## Enseignement, pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser l'acquisition des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interpréter l'information, exprimer des idées et interagir avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent sur les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation pour :
  - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (*évaluation au service de l'apprentissage*)
  - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (*évaluation en tant qu'apprentissage*)
  - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (*évaluation de l'apprentissage*)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et des compétences transférables dans l'apprentissage de l'antiaudisme
- stratégies pour intégrer l'antiaudisme et la justice linguistique dans les pratiques pédagogiques et le système d'éducation
- pratiques fondées sur les acquis pour prévenir l'audisme dysconscient dans l'enseignement et l'apprentissage.

## Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes les transitions
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage toute la vie
- collaboration entre les équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, le bien-être et l'autoreprésentation des intérêts dans le cadre de la planification des itinéraires d'études et des transitions (p. ex., milieux et expériences postsecondaires).

### **Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif**

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage antiaudistes qui respectent la diversité et encouragent la pensée critique
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- stratégies pour différencier l'inclusion perçue de l'inclusion authentique
- culture scolaire qui reconnaît et appuie les identités, les intersectionnalités, les cultures, les langues et les acquis des apprenants au sein d'un fondement antiaudiste.

### **Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique**

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant.

### **Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture**

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant
- sensibilisation à l'appréciation culturelle et l'appropriation culturelle (p. ex., l'appropriation culturelle des langues des signes au sein de la société) et le phagocytisme de l'identité des utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes
- inclusion respectueuse des cultures, des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissances de la LSQ, de l'ASL et des LSA dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.

### Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies pédagogiques antiaudistes qui mettent l'accent sur la responsabilité sociale et l'élaboration de normes pour l'établissement de consensus, de la démocratie participative et de l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- rôle des pédagogues en tant que défenseurs de l'antiaudisme en éducation
- réflexion sur le pouvoir linguistique et la légitimité des langues des signes
- compréhension de la justice linguistique
- inclusion des systèmes de connaissances, des cultures, de l'histoire et des perspectives des personnes racialisées, sous-représentées et marginalisées dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- pratiques et politiques organisationnelles qui influencent les perspectives et les actions envers les utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes
- compréhension de la façon dont les événements historiques et actuels ont contribué à l'audisme.

### Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique, comme l'énoncent les *Fondements de l'exercice professionnel*
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens du monde actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique.

### Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, les organismes, la communauté et les communautés d'utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes afin d'appuyer l'apprentissage au sein du fondement antiaudiste
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir et les communautés d'utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes qui valorisent une prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership

- rôle des intervenants dans la défense et la préservation des droits de la personne, y compris l'accessibilité et les droits linguistiques de chaque apprenant
- stratégies pour engager et appuyer les communautés immédiates des apprenants afin de nourrir un sentiment d'appartenance.

### **Communautés d'apprentissage professionnel**

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour avancer sa pratique professionnelle par le questionnement collaboratif, le dialogue et l'innovation continus
- processus, pratiques et stratégies pour encourager la collaboration avec les membres du personnel scolaire afin d'appuyer l'apprentissage, le bien-être et le leadership
- cultures qui favorisent l'expression libre et l'analyse critique des propos et des perspectives personnels.

## **Ressources**

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Antiaudisme* sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

## Glossaire

- **Appropriation culturelle** : L'acte d'adopter ou d'utiliser les objets ou les éléments d'une culture non dominante de manière exploitante, irrespectueuse ou stéréotypée (p. ex., ne pas comprendre leur sens original, ne pas attribuer le mérite à la source ou l'utiliser pour son intérêt personnel).
- **Audiocentrisme** : Une vision du monde où la majorité d'une société est principalement dominée et dirigée par l'ouïe et met l'accent sur la prééminence de la parole; le «phonocentrisme».
- **Audisme dysconscient** : Les utilisateurs et non-utilisateurs de langues des signes éprouvent de l'audisme intériorisé, à savoir une forme d'acceptation des normes et privilèges dominants des entendants selon un mode de pensée déréglé au sujet de la conscience des sourds (Gertz, 2016).
- **Auditionnalisation** : Les comportements d'un audiste où il cherche à enlever le terme «sourd» du statut naturel d'une personne. Ils visent aussi à l'assimiler à l'image d'une personne entendant (T. Hlibok, 2021).
- **Génocide linguistique** : Le processus qui fait en sorte que le niveau de compétence linguistique des locuteurs diminue et qu'une langue finit par perdre son dernier locuteur natif ou courant. Connu sous les noms suivants : «mort de la langue», «extinction linguistique» ou «linguicide».
- **Impérialisme linguistique** : Le processus par lequel une langue dominante prend le dessus sur d'autres langues. L'anglais exerce souvent son pouvoir sur les autres langues en influençant, en contrôlant et en changeant ces langues.
- **Linguicisme** : La discrimination, le traitement injuste, l'inégalité de pouvoir et la disparité des ressources au sein d'idéologies, de structures et de pratiques qui sont basés uniquement sur les langues des personnes sous-représentées, marginalisées, ou racialisées.
- **Matrice de l'audisme** : Une théorie intersectionnelle de l'audisme qui inclut les pratiques individuelles, institutionnelles, métaphysiques et le laisser-faire dans les pratiques secrètes, ouvertes et aversives au sein du système d'éducation et dans la société. (Bauman, 2004; Eckert; Eckert & Rowley, 2013; Lane, 1992, 1999; Humphries, 1977).
- **Phagocytisme** : Un terme français qui fait référence à l'identité «sourde» d'une personne lorsqu'elle intègre l'expérience biologique, politique et institutionnelle à une langue des signes dans les arts. (Schmitt, 2020).

- **Phonocentrisme** : L'accent mis sur l'importance des sons et de la parole lorsqu'ils sont perçus comme supérieurs ou meilleurs que les langues des signes et/ou les langues écrites; «audiocentrisme».
- **Privation de la langue** : Une condition contournable qui dissuade les personnes d'acquérir une langue des signes. Lorsqu'elles se voient refuser l'accès à une langue des signes ou qu'elles ne l'ont pas suffisamment apprise pour l'intégrer dans leur éducation, leur identité, leur développement social, affectif, physique et cognitif, ces personnes éprouvent une privation de la langue.



**Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation  
de l'enseignement en Ontario

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800  
Télécopieur : 416-961-8822  
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222  
[info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/pifr](https://www.pinterest.ca/oct-oeeo.ca/pifr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/igfr](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/igfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/lifr)